

ANTI-CORRUPTION HELPDESK

PROVIDING ON-DEMAND RESEARCH TO HELP FIGHT CORRUPTION

CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN CÔTE D'IVOIRE

QUESTION

Serait-il possible de décrire la situation en matière de corruption en Côte d'Ivoire et de faire le point sur les mesures anti-corruption qui ont été prises ?

SOMMAIRE

1. Vue d'ensemble de la corruption en Côte d'Ivoire
2. Structure de la gouvernance et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire
3. Bibliographie

AVERTISSEMENT

La plupart des récents travaux de recherche sur la Côte d'Ivoire se penchent sur la situation politique et sur la guerre civile, sans étudier en détail le système anti-corruption du pays. Les ressources disponibles sur le cadre juridique ivoirien sont par ailleurs limitées.

RESUME

En Côte d'Ivoire, la corruption est endémique et affecte tous les niveaux de la société, comme le montrent les mauvais résultats qu'obtient le pays dans les indicateurs de bonne gouvernance. Les dix années de guerre civile, issues de profondes divisions politiques et de l'absence d'un successeur à Houphouët-Boigny faisant l'unanimité, et le déclin économique qui a suivi, semblent avoir eu pour résultat une corruption systémique accrue et une recrudescence des attitudes prédatrices. L'impunité règne en maître et le système judiciaire est considéré par beaucoup comme dangereusement partial.

Certaines des infrastructures fondamentales en matière de gouvernance font défaut au pays ; le manque de moyens des organes chargés d'appliquer la loi conduit à l'inefficacité du système de gouvernance. Le clientélisme et les réseaux claniques continuent de jouer un rôle central dans la société ivoirienne ; l'administration opère dans l'opacité. La faiblesse des structures de gouvernance devient un obstacle à la réconciliation dans une Côte d'Ivoire toujours en proie à ses divisions.

////////////////////////////////////

Auteur(s)

Sofia Wickberg, Transparency International,
tihelpdesk@transparency.org

Revu par

Marie Chene, Transparency International; Robin Hodess, Transparency International,

Date

19 avril 2013

1 VUE D'ENSEMBLE DE LA CORRUPTION EN COTE D'IVOIRE

Contexte

Les problèmes de corruption et de gouvernance en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans le contexte économique, politique et historique du pays. Les dix dernières années de conflit militaire et politique ont constitué un obstacle majeur à la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire, venant perturber en profondeur le fonctionnement institutionnel.

L'instabilité politique en Côte d'Ivoire remonte à la guerre de succession ouverte en 1993 à la mort du président Houphouët-Boigny, qui avait jusqu'alors régné sans partage depuis l'indépendance du pays, acquise en 1960. La notion même de nationalité ivoirienne est alors remise en question. Les débats autour du concept d'« ivoirité » vont conduire à l'exclusion d'Alassane Ouattara et de ses partisans, qui prennent le contrôle du nord du pays en 2002 à l'occasion d'un coup d'Etat. La Côte d'Ivoire, plus que jamais divisée, sombre dans la guerre civile, suscitant une vive inquiétude au sein de la communauté internationale. Après l'adoption d'un embargo sur les armes et le déploiement d'une opération de maintien de la paix par l'ONU, un accord de paix finit par être trouvé en 2007 à Ouagadougou.

Un lent mouvement de réunification du pays peut alors être amorcé, avec un gouvernement de cohabitation, Laurent Gbagbo occupant les fonctions de président et Guillaume Soro celles de Premier ministre. Les élections prévues sont néanmoins repoussées à novembre 2010 et aboutissent à la victoire d'Alassane Ouattara, que Gbagbo refuse de reconnaître, ravivant ainsi un conflit qui va causer des milliers de morts et un million de personnes déplacées en quelques mois. Ouattara finit par prendre le pouvoir en avril 2011 ; Laurent Gbagbo est alors traduit devant la cour pénale internationale. Les tensions demeurent néanmoins aujourd'hui, et la Commission dialogue, vérité et réconciliation, mise en place pour apaiser le pays, doit encore faire ses preuves (Amnesty International, 2013).

Dans l'histoire du pays, la séparation des pouvoirs a toujours été compromise par un contrôle

présidentiel absolu sur la décision publique et sur le système politique, depuis l'installation d'un régime autoritaire par Felix Houphouët-Boigny après l'indépendance. Malgré une tentative de libéralisation de la vie politique dans les années 90, les pouvoirs du Parlement demeurent restreints. Le mépris de l'exécutif pour le travail du Parlement a affaibli les systèmes de contre-pouvoirs ivoiriens, l'état d'urgence décrété depuis 2002 « justifiant » d'autant plus cet état de fait (Fondation Bertelsmann, 2012).

La Côte d'Ivoire est un pays à faible revenu, avec un PIB par habitants de 1 700 dollars en 2012. Malgré le statut de puissance régionale de la Côte d'Ivoire, la population figure parmi les plus pauvres du monde. Le pays se classe 170^e sur 187 dans l'indice de développement humain et le taux de pauvreté y atteint presque les 50 % (France Diplomatie, 2012).

Le pays dispose de réserves importantes d'hydrocarbures, d'or, de diamants, de manganèse, de nickel et de cuivre. Il est en outre le premier producteur mondial de cacao. Au cours des dernières années, ces ressources naturelles ont été systématiquement pillées par les belligérants pour nourrir leur effort de guerre (Conseil de sécurité des Nations unies, 2010). La guerre civile a par ailleurs fortement entravé le développement économique du pays (France Diplomatie, 2012). Crisis Group note néanmoins que, malgré dix années d'affrontement, la Côte d'Ivoire est parvenue à éviter de tomber en faillite et demeure plus prospère que nombre de ses voisins (Crisis Group, 2012).

Etendue de la corruption

Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale placent la Côte d'Ivoire dans le dernier quart du classement avec une note de 12 sur un barème de 0 à 100 mesurant le **contrôle de la corruption**. La note du pays a considérablement diminué entre 2002 (27) et 2004 (9), très vraisemblablement en raison des violences et de l'instabilité politique ayant secoué la Côte d'Ivoire à la suite du coup d'Etat de 2002. Il convient de noter que la note de la Côte d'Ivoire était relativement élevée en 1996 (63) avant de chuter pour atteindre aujourd'hui un chiffre alarmant.

La question de l'Etat de droit est particulièrement problématique en Côte d'Ivoire. Depuis que la Banque mondiale utilise ses indicateurs de gouvernance, le pays obtient de mauvais résultats en la matière. Cette tendance se confirme dans l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine, qui classe la Côte d'Ivoire en 48^e position sur 52 pays examinés en termes de primauté du droit. Le pays obtient une note de 20 sur 100, un mauvais résultat en comparaison de la moyenne régionale (48) et de la moyenne en Afrique occidentale (51).

L'indice de perception de la corruption 2012 de Transparency International classe la Côte d'Ivoire 130^e sur les 176 pays et territoires évalués, avec une note de 29, sur une échelle de (très corrompu) à 100 (très intègre). Le pays se positionne 30^e sur les 48 pays d'Afrique subsaharienne évalués, aux côtés de l'Ouganda. La Côte d'Ivoire fait plutôt figure de mauvais élève par rapport à ses voisins d'Afrique occidentale.

En écho à ces indicateurs et indices, l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises indique qu'en 2009, 75 % des entreprises interrogées estimaient que la corruption représentait un obstacle majeur à la bonne conduite des affaires.

Formes de corruption

Petite corruption et corruption bureaucratique

A l'instar de la plupart des formes de corruption, le versement de pots-de-vin et la corruption bureaucratique ont empiré depuis la montée de la violence en 2002. La guerre civile et la division du pays ont profondément endommagé l'administration ivoirienne, dont des pans entiers fonctionnent encore de manière fragmentaire ou ne sont pas complètement sous contrôle du gouvernement (Fondation Bertelsmann, 2012). La corruption bureaucratique est généralisée dans le pays. En cause, les complications administratives omniprésentes, le manque de ressources et de formation, ainsi que des salaires trop peu élevés (Freedom House, 2012). Les dix années de violence politique ont tari le flux des financements étatiques et retardé le paiement des salaires des fonctionnaires, poussant ces derniers à trouver des sources alternatives de revenus, souvent au moyen d'actes de corruption (Groupe intergouvernemental

d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, 2010). Selon le rapport sur les droits de l'homme du département d'Etat américain de 2011, les secteurs les plus touchés par la corruption en Côte d'Ivoire sont la justice, les autorités douanières et fiscales, les marchés publics et les forces de sécurité.

Comme indiqué précédemment, 75 % des personnes interrogées par la Banque mondiale estiment que la corruption représente un obstacle majeur à la conduite des affaires ; par ailleurs, 40 % s'attendent à devoir faire des cadeaux à des agents publics pour obtenir un service (Banque mondiale, 2009). La corruption est présente à tous les niveaux de l'administration et de la fonction publique. La plupart des procédures administratives, de l'obtention d'un acte de naissance à l'immatriculation d'un véhicule ou d'une société, exigent le recours à une « commission » supplémentaire (Département d'Etat américain, 2012). Différents travaux de recherche indiquent que les pots-de-vin sont fréquemment employés pour « graisser la patte » des agents publics et accéder aux services publics et que la corruption fait tellement partie du quotidien qu'elle est perçue comme une pratique normale (AllAfrica, 2013).

Grande corruption

Plusieurs éléments semblent indiquer que le conflit armé, l'agitation politique et l'atmosphère générale d'impunité ont intensifié la « grande corruption » en Côte d'Ivoire. Selon les observateurs, les marchés publics sont un des secteurs les plus touchés (Département d'Etat américain, 2011), malgré l'adoption en 2009 d'un Code des marchés publics, qui institue un cadre réglementaire permettant de prévenir les cas de fraude et de corruption (Banque africaine de développement, 2009), ou les actions de communication de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics en faveur de la transparence (Abidjan.net, 2011).

L'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises indique que 30 % des sociétés interrogées s'attendaient à devoir payer des pots-de-vin pour se voir attribuer un marché public. Les entreprises qui proposent leurs services au gouvernement se plaignent régulièrement du manque de transparence et de la corruption

endémique qui règnent dans la passation de marchés (Abidjan.net, 2011).

Corruption politique

Selon les critères de Freedom House, la Côte d'Ivoire n'est pas considérée comme une démocratie électorale. Entre le coup d'Etat de 2002 et les élections parlementaires de 2011, les gouvernements mis en place l'ont été à la suite de coup d'Etat ou d'accords de paix internationaux. Le manque de confiance dans les commissions électorales et la compétition acharnée pour le pouvoir sont en grande partie responsables de l'explosion de violence ayant suivi les élections présidentielles de 2010, les deux candidats revendiquant la victoire sans vouloir en démordre (Freedom House, 2012).

Les experts affirment que la corruption politique constitue un problème majeur en Côte d'Ivoire, où des fonctionnaires peuvent se livrer à des actes de corruption en toute impunité, les risques d'être poursuivi ou jugé sur la place publique étant minimes. Sous la présidence Gbagbo, nombre de fonctionnaires et de dirigeants politiques se sont enrichis grâce à la perception illégale d'impôts¹ et le trafic d'armes et de ressources naturelles : autant de raisons pour eux de s'efforcer de retarder le processus de paix et de normalisation de la vie politique (Freedom House, 2012).

Les affiliations politiques se nouent en général selon l'appartenance ethnique ou géographique, un phénomène que les conflits internes ont exacerbé. Les controverses liées au concept d'« ivoirité » ont nourri les tensions entre les « sudistes », principalement chrétiens et animistes, encouragés à se considérer comme les « vrais Ivoiriens », et les « nordistes », musulmans pour la plupart, vus comme des immigrants des pays voisins. Cette stratégie de dénigrement a été utilisée pour exclure systématiquement l'actuel président Ouattara de la

1

1. Les impôts ne sont pas collectés „selon les règles“ et les taux d'imposition fluctuent indépendamment des décisions du législatif. Quand le pays était divisé en deux entités, la collecte d'impôts dans la partie Nord du pays était réalisée de manière informelle.

scène politique pendant les années 2000 (Fondation Bertelsmann, 2012).

Népotisme et favoritisme

A son arrivée au pouvoir, le président Ouattara a fait signer à ses ministres une charte d'éthique ayant pour objectif de mettre fin au népotisme, une pratique qui s'était imposée comme la norme dans l'administration publique (Mail & Guardian online, 2011). En vain, semble-t-il, puisque après quelques mois de présidence, les considérations géographiques et familiales semblent toujours présider aux nominations décidées par le nouveau président : le gouvernement est majoritairement composé d'individus originaires des régions septentrionales du pays et de nombreux parents d'Alassane Ouattara occupent des postes importants dans l'administration (Opinion internationale, 2012).

Blanchiment d'argent, trafic d'êtres humains et crime organisé

Comme dans la plupart des pays voisins, le blanchiment d'argent est un problème majeur en Côte d'Ivoire, étant donné le rôle considérable que joue l'économie informelle, le laxisme dans l'application de la loi et l'importance des groupes criminels. Les capitaux d'origine illicite ont contribué à attiser la violence en venant enrichir les groupes rebelles et les milices privées (Global Witness, 2007).

Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) note qu'une des principales techniques utilisées pour blanchir des capitaux illicites est le blanchiment d'argent par des voies commerciales². Les secteurs les plus vulnérables à cette pratique sont l'immobilier, les métaux précieux, les bijoux et les biens de consommation de luxe. Les institutions financières sont également utilisées pour blanchir des capitaux, notamment par les groupes criminels organisés (Département d'Etat américain, 2012). La

2

2. Le blanchiment d'argent par des voies commerciales est défini comme le processus de dissimuler les capitaux d'origine criminelle en les injectant dans des transactions légales afin de les faire apparaître comme légitimes (GAFI).

contrebande d'argent liquide est une des principales méthodes employées pour introduire les capitaux illicites dans l'économie formelle, dans la mesure où la plupart des transactions dans la région se font en espèces (GIABA, 2010).

En Côte d'Ivoire, les infractions primaires dans le domaine du blanchiment d'argent sont nombreuses, de l'évasion fiscale individuelle aux activités criminelles organisées. Dans la plupart des pays d'Afrique occidentale, l'économie informelle représente environ 60 % du PIB et les petites entreprises opérant sans licences sont légion. Plus important, la contrebande est une source majeure de revenus. Elle est facilitée par la porosité des frontières, le manque de contrôle de la part des pouvoirs publics et l'existence de territoires échappant au contrôle de l'Etat. Le trafic illégal de pierres précieuses – les diamants en particulier – constitue la pratique la plus fréquente. La contrebande de cacao est également un phénomène courant en Côte d'Ivoire, le pays étant le premier producteur mondial. En raison de la guerre civile et de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, le trafic d'armes s'est également répandu, en particulier le long des frontières avec le Libéria et la Guinée (GIABA, 2010).

Les observateurs estiment que les Ivoiriens participent de plus en plus à la criminalité organisée transnationale, du trafic d'armes et de stupéfiants à la traite d'être humain. La Côte d'Ivoire est une des plaques tournantes du trafic de personnes soumises au travail forcé et à la prostitution, bien que ce type de pratique soit plus répandu au sein du pays qu'en tant qu'activité transfrontalière. Le travail forcé est une pratique courante. Femmes et jeunes filles sont contraintes à travailler comme domestiques ou dans des restaurants, parfois même à se prostituer. Les hommes et les jeunes garçons sont dirigés vers les travaux agricoles et l'industrie minière (Département d'Etat américain, 2012). L'Afrique de l'Ouest reste par ailleurs une zone de transit pour le trafic international de stupéfiants, avec récemment une augmentation de la production locale, en particulier de méthamphétamine (ONUDC, 2013).

Corruption sectorielle

Justice

Dans tout pays divisé et ravagé par un conflit, il est indispensable de disposer d'un système judiciaire opérationnel pour parvenir à une stabilisation et faire aboutir un processus de paix. En Côte d'Ivoire, l'Etat de droit a été considérablement affaibli pendant les dix années de guerre civile (Heritage Foundation, 2013). Partial et appliquant la « justice des vainqueurs », le système judiciaire ivoirien constitue aujourd'hui un obstacle à la réconciliation (Crisis Group, 2013). Ce sentiment d'injustice et de partialité s'explique par le fait que, deux ans après la crise déclenchée par les dernières élections, aucun membre des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), une entité dominée par les anciens rebelles des Forces armées des forces nouvelles (FAFN), n'a été poursuivi pour les crimes commis pendant cette période. Les partisans de Gbagbo ont, eux, été condamnés à des peines sévères ; certains membres du Front patriotique ivoirien (FPI) ont été accusés de « génocide », une qualification que Crisis Group considère comme inadaptée à la nature réelle des crimes commis (Crisis Group, 2013). Bon nombre d'acolytes de Gbagbo ont été déplacés vers des villes du Nord du pays, détenus illégalement pendant plusieurs mois et souvent maltraités (Amnesty International, 2013).

L'efficacité de la commission dialogue, vérité et réconciliation, créée en juillet 2012, reste encore à prouver. Sans mandat précis et sans les ressources nécessaires à son bon fonctionnement, elle fait plutôt figure de coquille vide et n'est plus vraiment active (Amnesty International, 2013). Selon Crisis Group, il est préférable de se tourner vers la Cour pénale internationale, dont l'impartialité ne peut qu'être bénéfique pour la justice ivoirienne, notamment dans la mesure où les juges de la CPI ont élargi leur enquête aux crimes commis depuis 2002 – et plus seulement à ceux qui ont suivi la crise électorale (Crisis Group, 2012).

Cette justice à deux vitesses est le résultat d'un système judiciaire ne disposant pas de l'indépendance et de l'impartialité nécessaires pour constituer un pilier solide du système de gouvernance du pays. En théorie, la justice est indépendante des autres branches du pouvoir. Dans la pratique, elle a en fait toujours été perméable aux interventions d'ordre politique

(Amnesty International, 2013). Les rapports d'experts indiquent que les magistrats sont nommés par le pouvoir politique et ne sont pas titulaires à leur poste, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux interférences politiques (Freedom House, 2012). Selon le Département d'Etat américain, la justice ivoirienne n'a pas fonctionné du tout pendant la crise ayant suivi les dernières élections. De manière générale, les juges sont corrompus et leurs décisions influençables par des pots-de-vin (Département d'Etat américain, 2011). Ce mode de fonctionnement renforce le climat d'impunité, puisque les personnes en poste ne risquent presque jamais d'être exposées à des poursuites judiciaires (Fondation Bertelsmann, 2012).

Forces armées

Les forces armées sont un secteur à risque pour la reconstruction et la réconciliation du pays. L'ensemble de l'appareil sécuritaire ivoirien, qui inclut l'armée, la police et la gendarmerie, fait face à de profondes divisions et à un déséquilibre hiérarchique aggravé par l'insuffisance des ressources allouées (Crisis Group, 2011).

L'indice de corruption dans le secteur de la défense, développé par Transparency International UK, place la Côte d'Ivoire dans le groupe des pays à haut risque. Le rapport pointe du doigt le manque de transparence budgétaire, l'absence de procédures d'audit, les intérêts financiers illicites du secteur de la défense dans les industries du cacao et du diamant, le caractère discrétionnaire des procédures de recrutement, l'existence de « soldats fantômes », les cas de racket et l'opacité des marchés publics (Transparency International UK, 2012).

La nouvelle armée du pays (les Forces républicaines de Côte d'Ivoire) est composée des Forces de défense et de sécurité de l'administration Gbagbo et de l'ancienne armée rebelle, les Forces armées des forces nouvelles. Cette tentative de rassembler deux anciens ennemis a donné lieu à une situation de hiérarchie militaire multiple sur laquelle le président n'a qu'un contrôle restreint (Crisis Group, 2011). Il existe des soupçons sur les procédures permettant d'intégrer des anciens partisans de Gbagbo à l'armée ivoirienne : elles

pourraient résulter de la corruption de certains décideurs, étant donné le grand nombre de demandes par rapport au nombre de postes. Selon certaines rumeurs, une place dans l'armée se négocierait à plusieurs centaines de francs CFA (RFI, 2013).

Presque aucun contrôle n'est exercé sur les activités des forces de sécurité ; l'extorsion de fonds, la corruption et le versement de pots-de-vin y sont très répandus. Les arrestations arbitraires sont monnaie courante ; les détenus et leurs familles doivent s'acquitter de pots-de-vin pour obtenir leur libération (Human Rights Watch, 2012). Le racket aux barrages routiers est un autre sujet de préoccupation en Côte d'Ivoire : il arrive fréquemment que les forces de sécurité harcèlent ceux qui refusent de payer des pots-de-vin, les maltraitent et leur confisquent leurs papiers d'identités. Ces pots-de-vin ne prennent pas seulement la forme d'enveloppes d'espèces ; il arrive aussi que les forces armées sollicitent des faveurs sexuelles, en particulier auprès des prostitués (Département d'Etat américain, 2011).

La Côte d'Ivoire est le dernier pays d'Afrique Occidentale à subir un embargo des Nations unies sur les armes. Au cours des dix dernières années, les trafiquants d'armes ont largement contribué à attiser la violence en équipant les forces armées et les milices. En Côte d'Ivoire, la contrebande d'armes se fait surtout avec les pays voisins ; l'Afrique occidentale dispose en effet de réserves d'armes considérables depuis la guerre froide, en quantités suffisantes pour satisfaire la demande. Les forces de sécurité, accompagnées d'anciens soldats, sont souvent impliquées dans ce trafic à grande échelle (ONUDDC, 2013).

Ressources naturelles

La Côte d'Ivoire est riche en ressources naturelles – et donc exposée aux maux qui caractérisent leur exploitation : interférences politiques, opacité et corruption. La corruption dans le secteur des industries extractives et dans l'exploitation du cacao se manifeste par le détournement des revenus issus de ces industries par les différents belligérants et par les querelles autour du contrôle des ressources naturelles. Tous ces éléments ont contribué à aviver le conflit ivoirien ces dernières

années (Conseil de sécurité des Nations unies, 2010). Les revenus issus des ressources naturelles ne sont pas redistribués équitablement en Côte d'Ivoire, où la pauvreté n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années (BICC, 2009).

Dans le secteur du cacao, un des piliers de l'économie ivoirienne, la corruption est structurelle. Global Witness décrit la structure de cette industrie comme délibérément complexe. Les présidents successifs ont toujours nommé leurs alliés aux postes stratégiques ; l'opacité des opérations permet aux membres du gouvernement de pouvoir détourner à leur profit l'exploitation des ressources naturelles. Pour garder la mainmise sur les ressources naturelles et sur les revenus qu'elles génèrent, les dirigeants politiques font régulièrement appel à des techniques d'intimidation pour réduire au silence ceux qui cherchent à révéler au grand jour des cas de corruption. Historiquement, le secteur a toujours fait face à un manque de volonté politique pour améliorer la transparence et responsabiliser les différents acteurs (Global Witness, 2007). Aucun travail de recherche n'indique pour l'instant que des progrès aient été réalisés depuis lors.

Les diamants représentent également une importante source de revenus pour les différents groupes armés. Ces pierres précieuses ont commencé à être extraites illégalement après que le Conseil de sécurité de l'ONU en a interdit l'exportation en 2005, en plus de l'embargo sur les armes. Le commerce de diamants dans la région et dans les centres internationaux n'est pas suffisamment contrôlé (Global Witness, non daté). De plus, l'application de l'embargo par les pays voisins se heurte à un manque de volonté de la part de leurs dirigeants (Conseil de sécurité des Nations unies, 2010), ce qui facilite la contrebande de « diamants de guerre » depuis la Côte d'Ivoire.

La candidature de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a été acceptée en 2006 ; néanmoins, le pays ne remplit pas encore tous les critères d'adhésion. Depuis que la Côte d'Ivoire a recommencé à jouer un rôle central dans l'industrie pétrolière ouest africaine³,

3 Les réserves ont été découvertes dans les années 70, mais leur exploitation a été reportée en raison des coûts de production trop importants. Les innovations technologiques réalisées dans

l'exploitation des ressources naturelles est devenue encore plus complexe en raison de l'extrême opacité du secteur pétrolier. Les experts estiment en effet qu'il est très difficile de savoir quelles quantités de pétroles sont produites et exportées (BICC, 2009). Le groupe d'experts de l'ONU qui a travaillé sur le financement des groupes armés en Côte d'Ivoire constate la réticence des acteurs impliqués dans l'exploitation pétrolière (Etat, entreprises publiques, secteur privé) à communiquer des informations sur les réserves disponibles et sur les revenus du pétrole (Conseil de sécurité des Nations unies, 2010).

2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN COTE D'IVOIRE

Les dix années de violence et d'instabilité politique ont constitué un obstacle considérable à l'amélioration de la gouvernance du pays. Cela s'est traduit par une ratification tardive des conventions anti-corruption internationales par la Côte d'Ivoire. Le système de gouvernance présente de nombreuses failles ; la législation en vigueur et les institutions en place sont insuffisantes pour lutter de manière efficace contre la corruption.

La Côte d'Ivoire s'est dotée dès 2002 d'un cadre institutionnel de lutte contre la corruption avec la mise en place d'un Comité interministériel à la Gouvernance (CIG) et la création du Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités (SNGRC), chargé de coordonner la politique nationale en matière de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption.

Le gouvernement ivoirien, en collaboration avec le PNUD, a lancé un programme de bonne gouvernance pour la période 2009-2013, dans le but de consolider les institutions démocratiques du pays et l'Etat de droit. A la suite de l'adoption de ce programme et de la ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption (voir ci-dessous), le gouvernement souhaite développer une stratégie nationale de lutte contre la corruption au cours du deuxième semestre 2013. Les récents débats autour de l'adoption d'une loi anti-corruption

les années 90 ont suscité un regain d'intérêt pour la Côte d'Ivoire de la part des compagnies pétrolières.

et de la création d'une commission de lutte contre la corruption pourraient marquer l'avènement d'une attitude positive et volontaire du gouvernement face aux problèmes de corruption.

Cadre juridique

Conventions internationales

La Côte d'Ivoire est partie à la **Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC)** depuis octobre 2012. Elle fera partie du dernier groupe de pays examinés dans le cadre du mécanisme d'examen de la mise en œuvre. En octobre 2012, le pays a aussi ratifié la **Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée** ainsi que son Protocole contre la traite des personnes. La Côte d'Ivoire est également partie, depuis 1991, à la **Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** de 1988.

La Côte d'Ivoire a également signé en 2005 la **Convention de l'Union africaine pour prévenir et combattre la corruption**, qu'elle a ratifiée en 2012.

Législation nationale

Le code pénal ivoirien confère le statut d'infraction criminelle à la **corruption active et passive** d'agents publics ; la loi interdit d'offrir, de promettre ou de donner des pots-de-vin (corruption active), tout comme de solliciter, de demander ou d'accepter un pot-de-vin (corruption passive). Le statut juridique de la corruption transnationale reste néanmoins assez flou, dans la mesure où les textes officiels ne font pas directement référence à la corruption d'agents publics étrangers. Le code pénal comporte également des dispositions contre le trafic d'influence. La loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, adoptée en 2005, confère le statut d'infraction pénale aux activités de blanchiment d'argent.

Les recherches effectuées pour cette note de synthèse semblent indiquer que la Côte d'Ivoire ne dispose pratiquement d'aucune réglementation concernant les **conflits d'intérêts** pour les fonctionnaires. De plus, le pays n'a adopté que récemment, comme indiqué ci-dessus, les

conventions internationales qui l'obligent à faire en sorte qu'un dispositif adéquat soit mis en place. Afin de renforcer la sensibilisation des agents publics sur les comportements à promouvoir ou à proscrire, le Gouvernement ivoirien a néanmoins adopté une charte d'éthique des agents publics ainsi qu'un projet de loi portant Code de déontologie des agents publics qui sera soumis au vote lors de la prochaine session de l'Assemblée Nationale prévue au cours des mois de mai, juin et juillet 2013. Par ailleurs, la loi impose au président de déclarer ses intérêts et son patrimoine ; il est le seul agent public soumis à ce type d'obligation. Un projet de loi sur la prévention de la corruption, qui comprend des dispositions sur l'enrichissement illicite et les déclarations de patrimoine, est en attente depuis mars 2012 (Jeune Afrique, 2012).

Le **financement des partis politiques** est réglementé par la loi relative au financement sur fonds publics des partis et groupements politiques et des candidats à l'élection présidentielle, adoptée en 2004, ainsi que par le code de bonne conduite des partis politiques et des regroupements, des forces politiques et des candidats aux élections en Côte d'Ivoire. Le dispositif juridique en place interdit les donations provenant d'intérêts étrangers, l'achat de votes et l'utilisation de ressources publiques à des fins de campagne. Il régit l'attribution des fonds publics aux partis et aux candidats. Les partis ont l'obligation de communiquer à la Cour des comptes un rapport financier annuel. Selon les dispositions légales, ces rapports doivent être rendus publics et indiquer l'identité des contributeurs.

Aucune information n'a pu être trouvée pour indiquer que la Côte d'Ivoire a adopté des mesures de protection des lanceurs d'alerte ou des mécanismes permettant de dénoncer des cas de corruption de manière sécurisée. Dans la pratique, de nombreuses affaires intervenues dans le secteur de la production de cacao indiquent qu'il est dangereux de dénoncer des actes de corruption en Côte d'Ivoire (Freedom House, 2010).

Cadre institutionnel

Cellule de renseignement financier

La Cellule nationale de traitement des informations

financières (CENTIF) a été mise en place en 2008. Ses activités ont été interrompues pendant la crise qui a suivi les élections de 2010 ; elles ont repris depuis.

La CENTIF est placée sous l'autorité du ministère de l'économie et des finances. Comme la plupart des cellules de renseignement financier, la CENTIF a pour tâche de : recevoir les déclarations de transactions financières suspectes et de les analyser ; développer le service de renseignements ; communiquer les informations concernant d'éventuelles activités de blanchiment d'argent aux autorités compétentes en aidant aux enquêtes et poursuites y afférentes ; formuler des recommandations. La CENTIF est formellement indépendante et stratégiquement et financièrement autonome.

Depuis 2010, la CENTIF est membre du groupe Egmont, un forum mondial d'échange entre cellules de renseignement financier. La Côte d'Ivoire est également membre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique occidentale (GIABA), équivalent régional du GAFI (ONUDC, 2012).

En plus de la CENTIF, le gouvernement a mis en place un comité interministériel pour contrôler les activités de lutte contre le blanchiment d'argent et l'action du GIABA.

Institution supérieure de contrôle des finances publiques

En Côte d'Ivoire, le contrôle des finances publiques est partagé entre la Cour des comptes et l'inspecteur général des finances.

La Cour des comptes a été créée en 1961 et restructurée en 1982. Elle est chargée du contrôle des dépenses publiques de l'Etat, des collectivités locales, des organismes publics, etc. L'inspecteur général des finances est placé sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances. Il a pour rôle de superviser l'utilisation des fonds publics, afin de prévenir les fraudes, les abus et la corruption.

Les experts indiquent que la structure interne d'audit de la Côte d'Ivoire ne dispose pas des ressources nécessaires pour examiner la gestion

des fonds publics sous tous ses aspects (Transparency International UK, 2012) ; il semble que le niveau de corruption de l'administration reflète l'inadéquation des structures d'audit du pays.

Médiateur de la République

En Côte d'Ivoire, le Médiateur de la République a les prérogatives d'un Ombudsman. Créée en 2000, cette autorité indépendante est chargée de rechercher un règlement amiable des différends entre les administrés et les administrations de l'Etat.

Le médiateur est nommé par le président de la République sur recommandation du président de l'Assemblée nationale. En cas d'empêchement, il peut être révoqué par le Conseil constitutionnel saisi par le Président de la République - une disposition qui peut potentiellement remettre en cause l'indépendance de l'institution.

En avril 2013, le site Internet officiel du Médiateur de la République n'était pas accessible.

Commission électorale

La Commission électorale indépendante est chargée d'organiser et de superviser les élections en Côte d'Ivoire. Selon ses statuts, la commission électorale est financièrement autonome.

La Fondation Bertelsmann estime que, lors des dernières élections présidentielles, les organes chargés de l'organisation des élections ont opéré de manière professionnelle, en bénéficiant d'un soutien important des Nations unies. La mission d'observation de l'UE a permis de constater plusieurs erreurs de la part de la commission électorale, notamment pendant le premier tour. Les retards et les hésitations autour de la proclamation des résultats ont contribué à attiser les peurs et les tensions au sein de la société ivoirienne (EUEOM, 2010). La crise post-électorale de 2011, particulièrement violente, a démontré le manque d'autorité de la commission électorale. Au vu de ces éléments, les experts ne rangent pas la Côte d'Ivoire parmi les démocraties électorales (Freedom House, 2012).

Secrétariat national à la gouvernance et au

renforcement des capacités

Le Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités (SNGRC) est un service public autonome créé auprès du Premier ministre. Il a pour mission de favoriser la bonne gouvernance et d'être en première ligne du combat contre la corruption. Il a été institué par le décret n° 2002-301 du 29 mai 2002, modifié par le décret n° 2010-284 du 12 octobre 2010. Peu d'informations sont disponibles sur la structure et l'historique de cette institution.

Le SNGRC est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, soutenue par le PNUD. Il travaille à l'amélioration de la qualité des services publics, de la décentralisation, de la participation citoyenne et de la gouvernance administrative et économique. Sa mission devrait s'achever en 2013 (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2009).

Le SNGRC a initié une série de projets de recherche sur la corruption, conduits à l'échelle nationale, avec l'objectif de cerner le problème et de sensibiliser l'opinion. Le SNGRC fait actuellement campagne pour l'adoption d'une nouvelle loi anti-corruption et la mise en place d'une commission anti-corruption (Notre Voie, 2013).

Autorité nationale de régulation des marchés publics

La Côte d'Ivoire a récemment entrepris d'importantes réformes des marchés publics menant à l'adoption, en 2009, d'un nouveau Code des marchés publics et à la création de l'Autorité nationale de régulation de marchés publics (ARMP). Cette structure vise à améliorer la transparence et l'intégrité des processus de passation de marchés publics en Côte d'Ivoire. L'ARMP reçoit des plaintes et des observations concernant des projets de marchés publics ; elle peut décider de les suspendre ou de les annuler le cas échéant. Les informations sur ces décisions sont disponibles sur le site de l'organisation : <http://www.anrmp.ci/index.php>.

Autres acteurs

Médias

La législation ivoirienne garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse. Pourtant, ces droits sont souvent peu respectés dans la pratique. Les violences à l'encontre de journalistes sont monnaie courante ; les locaux de journaux d'opposition étaient régulièrement pillés et incendiés sous la présidence Gbagbo (Freedom House, 2012). Freedom House indique que pendant la crise post-électorale, la plupart des journalistes ont été harcelés pour choisir un camp, une pratique qui rompt avec les habitudes d'une presse historiquement plurielle et dynamique (Freedom House, 2012). Reporters sans frontières classe la Côte d'Ivoire 96^e sur 179 dans son indice de la liberté de la presse de 2013 – un progrès par rapport à 2012, où le pays avait atteint le 159^e rang. En 2012, Freedom House estimait que le pays n'était « pas libre » en ce qui concerne la liberté d'expression et les médias.

Si le régime de Gbagbo était connu pour son mépris pour les médias indépendants, la victoire de Ouattara n'a pas donné lieu à des changements significatifs. De nombreux organes pro-Gbagbo ont été fermés ou remplacés par des médias soutenant Ouattara et le gouvernement a placé ses partisans à la tête des organismes de régulation de la presse (Freedom House, 2012).

Les journalistes qui dénoncent les abus et la corruption en Côte d'Ivoire s'exposent à des situations dangereuses. Au cours des dix dernières années, nombre d'entre eux ont été la cible d'attaques de la part des deux camps. Le cas de Guy-André Kieffer, un journaliste franco-canadien, est emblématique. Kieffer travaillait pour une publication française de veille stratégique et avait dénoncé une série de scandales de corruption, en particulier dans le secteur du cacao. Il a été enlevé en 2004 et torturé à mort. L'enquête qui a suivi a mis au jour des liens troublants entre ce meurtre et les plus hautes sphères de l'Etat, avec des implications remontant jusqu'au ministère des finances et à l'ancienne présidence (Global Witness).

Société civile

La législation ivoirienne garantit la liberté de réunion et d'association. Les dix années de conflit ont néanmoins largement réduit la marge de manœuvre d'une société civile déjà exsangue, avec l'adoption de mesures répressives, le recul de l'Etat de droit et la militarisation de la vie publique (Fondation Bertelsmann, 2012). Sous la présidence Gbagbo, les manifestations étaient systématiquement interdites et les forces armées étaient mobilisées pour disperser les rassemblements (Département d'Etat américain, 2011). Historiquement, les groupes issus de la société civile ont toujours eu une influence limitée sur la décision publique ; la faiblesse du législatif restreint encore plus les portes d'entrées possibles (Freedom House, 2010).

Comme indiqué précédemment, il est dangereux de dénoncer les abus et la corruption en Côte d'Ivoire ; les lanceurs d'alerte et les militants ne disposent d'aucune protection. L'autocensure est très présente dans le pays, où la société civile éprouve une certaine réticence à faire entendre sa voix. Le cas de Modeste Seri, virulent opposant de Gbagbo emprisonné pendant plus d'un an sans chef d'accusation valable, illustre bien cette atmosphère oppressante (Freedom House, 2010).

Selon Freedom House, la situation des organisations de la société civile s'est améliorée en 2011. Elles peuvent désormais opérer plus librement, en comparaison avec le régime de Laurent Gbagbo (Freedom House, 2012).

Secteur privé

Le secteur privé est au centre de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Le gouvernement encourage activement les investissements étrangers, en prenant notamment des mesures pour améliorer la transparence de l'environnement économique (Département d'Etat américain, 2012).

Un certain nombre d'acteurs, ivoiriens et étrangers, ont entrepris des actions visant à renforcer la gouvernance du secteur privé dans le pays et à installer une culture de l'intégrité dans le milieu des affaires. La chambre de commerce française en Côte d'Ivoire a inspiré des mesures innovantes pour

favoriser la conduite des affaires dans le pays, comme la création d'une brigade anti-corruption et le renforcement de la lutte contre le racket⁴ (CCIFCI, 2012). En 2010, le réseau du Pacte mondial de l'ONU en Côte d'Ivoire a lancé, en collaboration avec la Banque mondiale, le Projet d'appui à la revitalisation et à la gouvernance des petites et moyennes entreprises, avec l'objectif d'assainir le climat des affaires. Par ailleurs, GIZ a créé le fonds PPP pour les pays membres de l'Union du fleuve Mano, afin de développer des partenariats avec le secteur privé en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et au Sierra Leone. Ce type de projet peut inciter les entreprises locales à ne pas se livrer à des actes de corruption, dans la mesure où il ne rassemble que des entreprises qui respectent certaines valeurs comme la transparence ou la bonne gouvernance. Enfin, le Centre international pour l'entreprise privée (CIPE) a décidé d'associer le secteur informel ivoirien aux processus de réformes économiques, par l'intermédiaire de la Fédération des artisans de la Côte d'Ivoire, la seule fédération commerciale indépendante qui représente le secteur informel dans le pays.

⁴

⁴ Il n'apparaît pas clairement si ces mesures ont déjà été mises en œuvre.

3. BIBLIOGRAPHIE

Abidjan.net, *Dossier / Marchés publics de Côte d'Ivoire : Qui a passé des marchés avant l'adoption du budget 2011?* (2011), <http://news.abidjan.net/h/408324.html>

Abidjan Tribune, *Bonne Gouvernance : Le premier rapport ivoirien en cours* (2012), <http://news.ivoirecanal.com/fr/fraternite-matin/bonne-gouvernance-le-premier-rapport-ivoirien-en-cours.html>

African Development Bank, *Côte D'Ivoire Global Country Strategy Note 2009-2010*, http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/C%3%94TE%20D%E2%80%99IVOIRE_GLOBAL%20COUNTRY%20STRATEGY%20NOTE%202009-2010.pdf

AllAfrica, *Côte d'Ivoire: Etude sur la corruption - Les douanes et les impôts, les plus corrompus* (2013), <http://fr.allafrica.com/stories/201303300195.html>

Amnesty International, *Côte d'Ivoire : la Loi des Vainqueurs* (2013), <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR31/001/2013/fr/028f70d7-8f37-4a40-ad71-71c9e8369a41/af310012013fr.pdf>

Association des médiateurs et ombudsman de la francophonie, *Médiateur de la République de la Côte d'Ivoire* (no date), http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/les-membres_fr_000023_membre21.html

BICC, *Natural Resources in Côte d'Ivoire: Fostering Crisis or Peace?* (2009), http://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/brief40.pdf

CIPE, *In Tumultuous Cote d'Ivoire, the Private Sector Perseveres* (2013), <http://www.cipe.org/blog/2013/03/01/in-tumultuous-cote-divoire-the-private-sector-perseveres/#.UXT3X2cavnh>

CCIFCI, *Mesures spécifiques en faveur du secteur privé* (2012), <http://www.ccifci.org/approcher-la-cote-divoire/mesures-specifiques-en-faveur-du-secteur-prive/>

Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Continuing the Recovery* (2011),

[http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/west-](http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/africa/west-)

africa/cote-divoire/B83%20Cte%20dlvoire%20--%20Continuing%20the%20Recovery%20ENGLISH.pdf

Connectionivoirienne.net, *Côte d'Ivoire : Vers l'élaboration d'une loi anti-corruption* (2012), <http://www.connectionivoirienne.net/cote-divoire-vers-l-elaboration-d-une-loi-anti-corruption/>

GIZ, *PPP Fund for Mano River Union countries* (2012), <http://www.giz.de/Wirtschaft/de/downloads/giz2012-en-west-africa-ppp-mano-river-union.pdf>

EITI, *Côte d'Ivoire* (2010), <http://eiti.org/files/Cote-divoire-2010-EITI-Report.pdf>

EITI, *Countries* (no date), <http://eiti.org/fr/countries>

European Union Electoral Observation Mission, *Extract of the Final Report* (2010), http://www.eueom.eu/files/pressreleases/english/executeive-summary-25012010_en.pdf

France diplomatie, *Présentation de la Côte d'Ivoire* (2012), <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/cote-d-ivoire/presentation-de-la-cote-d-ivoire/>

Freedom House, *Countries at the crossroads - Côte d'Ivoire* (2010), <http://www.freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2010/c%3%B4te-divoire>

Freedom House, *Freedom in the world - Côte d'Ivoire* (2012), <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/c%3%B4te-divoire>

Freedom House, *Freedom of the press - Côte d'Ivoire* (2012), <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-press/2012/c%3%B4te-divoire>

GIABA, *Mutual Evaluation Report Côte d'Ivoire* (2012), http://www.giaba.org/media/f/499_ENG-REM%20Co?te%20d%27Ivoire.pdf

Global Witness, *Côte d'Ivoire* (no date), <http://www.globalwitness.org/campaigns/conflict/conflict-diamonds/cote-divoire>

Global Witness, *Hot Chocolate: How Cocoa Fuelled the Conflict in Côte d'Ivoire* (2007),

<http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/cotedivoire.pdf>

Gouvernement de Côte d'Ivoire, *Lancement du programme d'appui à la gouvernance 2009-2013 : 37,7 milliards de FCFA pour la promotion de la bonne gouvernance* (2009), http://www.gouv.ci/bonnegouvernance2009_2013_1.php

Human Rights Watch, *A long way from reconciliation* (2012), <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/cotedivoire1112webwcover.pdf>

IDEA, *Political Finance data for Côte d'Ivoire* (2012), <http://www.idea.int/political-finance/country.cfm?id=43>

Jeune Afrique, *Corruption en Côte d'Ivoire : adieu carrosses et châteaux ?* (2012), <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2670p018.xml0/corruption-transparency-international-projet-de-loi-haut-fonctionnairecorruption-en-cote-d-ivoire-adiou-carrosses-et-chateaux.html>

Mo Ibrahim Foundation, *2012 Ibrahim Index of African Governance*, <http://www.moibrahimfoundation.org/interact/>

Notre Voie, *Bonne gouvernance: Une Cour spéciale pour lutter contre la corruption* (2013), <http://www.notrevoie.com/develop.asp?id=49743>

Reporters Without Borders, *Press Freedom Index 2013*, <http://en.rsf.org/press-freedom-index-2013.1054.html>

RFI, *Côte d'Ivoire: soupçons de corruption dans le processus de réintégration des ex-combattants* (2013), <http://www.rfi.fr/afrique/20130310-cote-ivoire-soupcons-corruption-processus-reintegration-ex-combattants-frci>

RFI, *Confusion autour de la Commission électorale en Côte d'Ivoire* (2010), <http://www.rfi.fr/afrique/20101130-confusion-autour-commission-electorale-cote-ivoire>

Transparency International UK, *Government Defence Anti-Corruption Index* (2012), <http://government.defenceindex.org/analysis/overall>

UN Global Compact, *The Private Sector Supports Small and Mid-Size Firms* (2010), http://www.unglobalcompact.org/docs/networks_around_world_doc/communication/network_reports/2010/CI_2010.pdf

UNODC, *Transnational Organized Crime in West Africa: A Threat Assessment* (2013)

“Anti-Corruption Helpdesk Answers provide practitioners around the world with rapid on-demand briefings on corruption. Drawing on publicly available information, the briefings present an overview of a particular issue and do not necessarily reflect Transparency International’s official position.”

